

AV LECTEVR.

 E te donne icy les Memoires pour la Suite de l'Histoire de nostre temps, comme on les a publiez durant ces deux dernieres guerres civiles. Tu trouueras que i'ay esté le plus soigneur que i'ay peu, d'y inserer tous les Manifestes, Declarations, Lettres, Responses, Remonstrances, accusations, deffenses, & excuses des vns & des autres, afin que tu puisses iuger droitement de ce qui s'est passé. Si i'ay rapporté en quelque endroict quelque traict, c'a esté plustost suivant qu'un chacun auoit en la bouche au temps que les choses descrites ce sont passees, que d'aucune passion que i'eusse de ma part. Mon dessein a tousiours esté de n'offenser personne : Aussi tu trouueras que les libelles diffamatoires n'ont trouué aucune place en ce liure. Voy toute la Table suiuante si tu desires scauoir ce qu'il contient, & le lis entierement auparauant qu'asseoir ton iugement sur tant de diuer ses actions passees en deux annees & demies, que ces deux guerres ont duré. Entre vn si grand nombre de memoires, il s'y pourra remarquer quelque chose qui ce sera passee autrement qu'elle n'est icy rapportee, si l'on me fait ce bien de m'en aduertir elle sera corrigee à la seconde impression, avec quelques fautes d'imprimerie qui ce sont passees en ceste premiere. Adieu.



SOMMAIRE DE CE  
QVI EST CONTENV AV  
Quatriesme Tome du Mercure  
François, ou, Suitte de l'Histoire  
de nostre temps, durant la Seconde  
guerre ciuile, aduenue  
sous le regne du tres-Chrestien  
Roy de France & de Nauarre  
LOVYS XIII.

---

M. D. C X V.



ETTRÈS esrites à Monsieur le Prince  
de Condé apres le Traicté de S. Mane-  
hould pour le faire venir en Cour. 2  
Sa Responce.

Lettres du Marechal de Bouillon. 3

Ses plaintes de ce qu'on vouloit separer Monsieur le Prince de luy, & d'aucuns de ses seruiteurs. Son aduis pour dresser vn Conseil prez du Roy.

Les deux principaux pointz que M. le Prince de Condé esperoit obtenir aux Estats. 6

Pourquoy & comment il remet le Chasteau d'Amboise entre les mains du Roy.

5

TABLE.

*De la closture des Estats.*  
Les Demandes principales des Estats, apportent di-  
uers mescontentemens.

*Du Ballet que dança Madame sœur du Roy, promise au  
Prince d'Espagne.*

Description de la Salle de Bourbon où ce Ballet fut  
dançé. Neuf Ardents : Ballet des Sybillés, des Afri-  
caines, & des Bergers. Les Dames qui danferent le  
Ballet de Minerue avec Madame sœur du Roy.

*La Responce que le Roy fit aux principales demandes des  
Estats.*

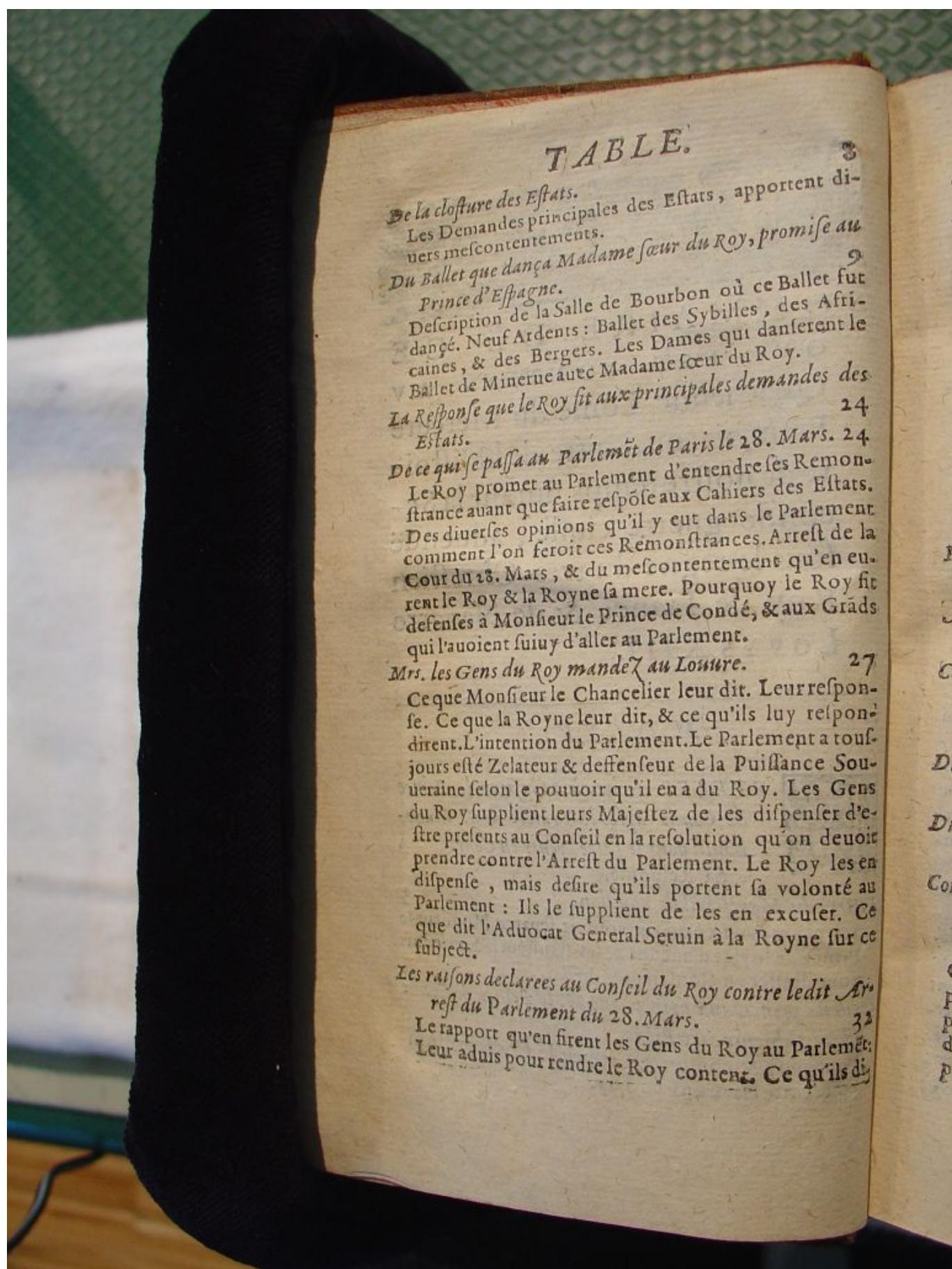
*De ce qui se passa au Parlement de Paris le 28. Mars.* 24  
Le Roy promet au Parlement d'entendre ses Remon-  
strance avant que faire respōse aux Cahiers des Estats.  
Des diuerles opinions qu'il y eut dans le Parlement  
comment l'on feroit ces Rémonstrances. Arrest de la  
Cour du 28. Mars, & du mescontentement qu'en eu-  
rent le Roy & la Royné sa mere. Pourquoy le Roy fit  
defenses à Monsieur le Prince de Condé, & aux Grāds  
qui l'auoient suiuy d'aller au Parlement.

*Mrs. les Gens du Roy mandez au Louvre.* 27

Ce que Monsieur le Chancelier leur dit. Leur respon-  
se. Ce que la Royné leur dit, & ce qu'ils luy respon-  
dirent. L'intention du Parlement. Le Parlement a tou-  
jours esté Zelateur & deffenseur de la Puissance Sou-  
veraine selon le pouuoir qu'il en a du Roy. Les Gens  
du Roy supplient leurs Majestez de les dispenser d'e-  
stre presents au Conseil en la resolution qu'on deuoit  
prendre contre l'Arrest du Parlement. Le Roy les en  
dispense, mais desire qu'ils portent sa volonté au  
Parlement : Ils le supplient de les en excuser. Ce  
que dit l'Aduocat General Seruin à la Royné sur ce  
sujet.

*Les raisons declarées au Conseil du Roy contre ledit Ar-  
rest du Parlement du 28. Mars.*

Le rapport qu'en firent les Gens du Roy au Parlement:  
Leur aduis pour rendre le Roy content. Ce qu'ils di-



M. D. C X V.

rent au Roy en luy presentant ledit Arrest du 28 Mars.  
Le Roy satisfait du Parlement.  
*Les Chambres des Enquestes desirerent supplier le Roy de  
donner Response.*

Le Parlement mandé par le Roy de se treuuer au Louvre, où Monsieur le Chancelier leur faict entendre la response du Roy. Ce que Monsieur le Premier President dit au Roy. Ce que la Royne dit à Messieurs du Parlement. La Response queluy fit le Premier President. Le Parlement députe deux Conseillers de chaque Chambre pour dresser des Remonstrances au Roy. Le Roy mande Messieurs du Parlement de le venir trouuer au Louvre. Leur faict deffenses de faire des Remonstrances concernants l'Estat. Il est arresté au Parlement que les Chambres des Enquestes dresseroient un Cahier de Remonstrances.

*Pourquoy le Roy fit vne Declaration, portant renouvellement des Edictz de Pacification.*

*Assemblée de ceux de la Religion pretendue reformee  
induite à Gergeau.*

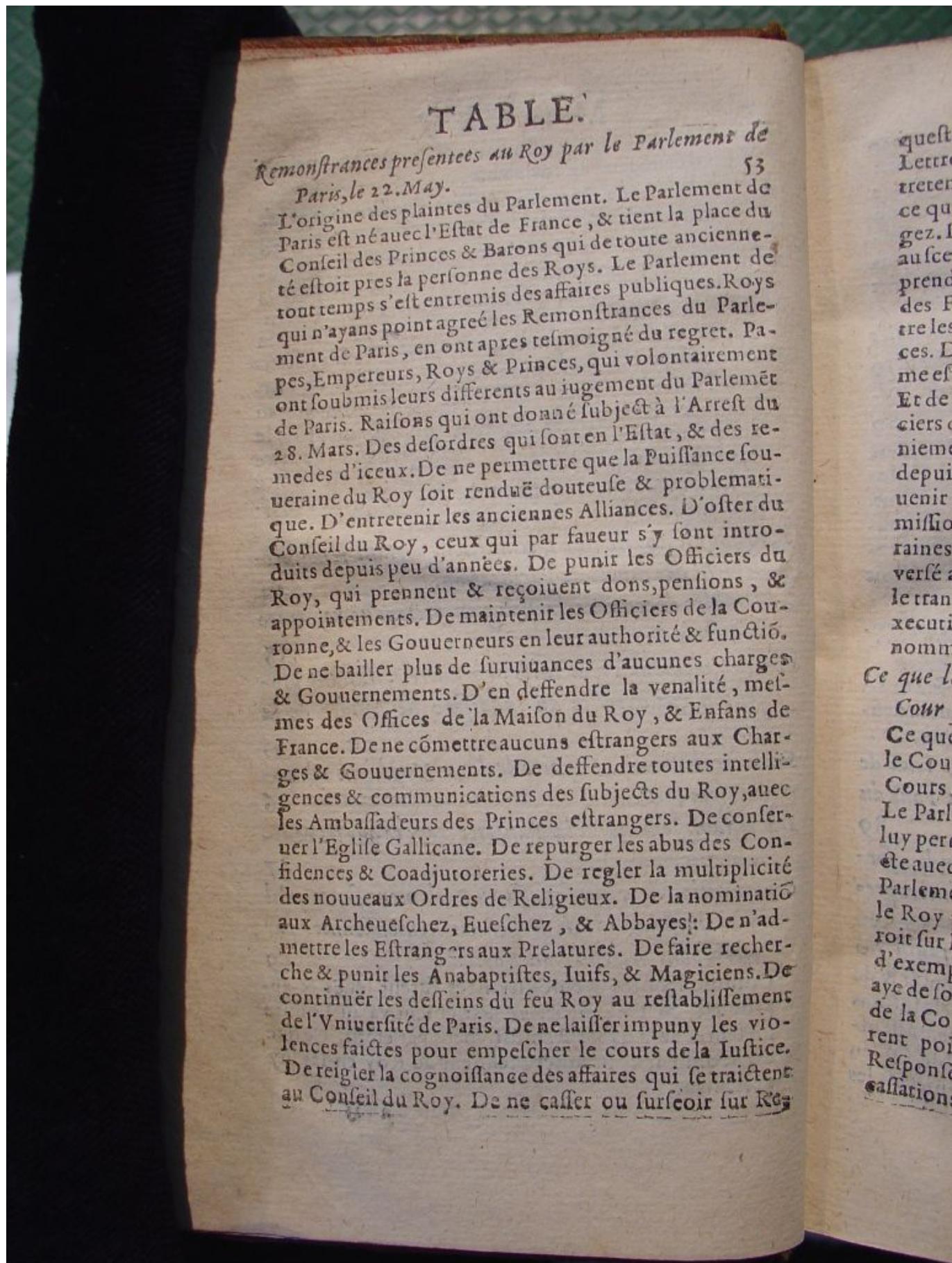
*Commandement à tous Juifs, & autres, faisant profession & exercice du Judaïsme de quitter de la France.*

*Du liuret intitulé, Histoire de deux Magiciens estranglés par le Diable.*

*Du restablissement de la Paulette, & ce que les Malcontents en dirent.*

*Continuation de ce qui se passa au Parlement sur ce qu'il y auoit été arresté de dresser des Remonstrances par écrit pour presenter au Roy.*

Comme lesdites Remonstrances furent leues & approuuees en Parlement. Le Parlement va au Louvre presenter au Roy ses Remonstrances par écrit. Ce que dir Monsieur le Premier President au Roy en les luy présentant.



M. D. CXV.

questes les Arrests des Parlements. De ne donner Lettres d'abolition pour crimes qualifiez. De faire entretenir les Edicts contre les Duëls. De pourueoir à ce que tous arrests resolus au Conseil ne soient châgez. D'oster tous droits nouvellement introduits au sceau. Deffendre à tous Conseillers du Conseil de prendre aucune pension des partisans & adiudicataires des Fermes. D'ordonner que les ordonnances contre les Berlans seront executees. De reigler les finances. De reduire l'exces des dons & pensions au mesme estat qu'elles estoient du regne de Henry le Grand. Et de reuoquer les pensions accordées à aucunz Officiers de Justice. De reduire à peu de personnes le maniement des Finances. Des desordres aux Finances depuis la mort du feu Roy. De faire desfences à l'aduenit d'executer aucunz Edicts, declarations & commissions qu'ils ne soient veriffiees aux Cours souveraines. D'accorder la recherche de ceux qui ont mal versé aux Finances. Des dons immenses. Deffendre le transport d'or & d'argent, & le luxe. Permettre l'execution de l'Arrest du 28. Mars. Protestation de nommer les autheurs des desordres.

Ce que le Roy & la Royne dirent à Messieurs de la Cour sur leurs Remonstrances.

74

Ce que dit Monsieur le Chancellier à Messieurs de la Cour au nom du Roy. Les charges & fonctions des Cours souveraines sont distinées les vnes des autres. Le Parlement ne peut entreprendre plus que le Roy luy permet. L'autorité du Parlement doit estre joindre avec la volonté du Roy. Les Remonstrances du Parlement ne deuoient auoir été faites qu'apres que le Roy y auroit enuoyé veriffier l'Ordinance qu'il ferroit sur les Cahiers des Estats. Il ne se trouve point d'exemple que le Roy estant à Paris, le Parlement aye de son mouvement assémblé les Pairs & Officiers de la Couronne. Les Traitez de Paix ne se delibèrent point au Parlement, mais y sont enregistrez. Response aux plaintes des euocations, abolitions, & cassations des Arrests du Parlement. Plainte du Roy

à iii

TABLE.	
de ce que le Parlement ne gardoit les Ordonnances en la reception des Conseillers. Tous les Historiens n'ont remarqué de si heureuse Regence que celle de la Royne. Ce que dit le President Janin à Messieurs du Parlement. Que le Parlement n'estoit pas bien informé de l'administration des Finances. Estat des Finances apres la mort du feu Roy. Des deniers qui estoient à la Bastille.	
Ce que dirent au Roy les Princes Ducs, & Pairs qui estoient au Conseil, apres la lecture desdites Remonstrances.	79
Arrest du Conseil d'Estat contre l'Arrest & les Remonstrances du Parlement.	80
Ce que les Gens du Roy dirent à leurs Majestez pour s'excuser de presenter l'Arrest du Conseil au Parlement. L'Arrest du Conseil présenté au Parlement. Aduis des Gens du Roy. Arresté du Parlement conforme à l'aduis des Gens du Roy. Les Gens du Roy remonstrent à leurs Majestez, que le Parlement s'estoit porté à tout le devoir qu'elles pouuoient desirer.	
Assemblée des Princes Protestans vnis à Noremberg.	
	87.
Ambassade des Princes vnis à l'Eslecteur de Saxe. La response dudit Eslecteur. Du liuret contenant la designation de l'armee des Estats vnis d'Allemagne.	
Ce qui s'est passé entre le Duc de Longueville & ceux de la Citadelle d'Amiens au Pont-dolent, ou Pont du debat.	89
Monsieur le Prince de Condé, & aucun Grands, sortent les vns apres les autres de la Cour sur diuers pretextes.	90
Lettre du Marechal de Bouillon au President Janin.	90
Ce qu'il pensoit des Remōstrances du Parlement, & de la tenuë des Estats. Ses Plaintes sur les resolutions du Conseil touchant le Droict Annuel, Et de l'Assemblée de ceux de la Religiō pret. ref à Grenoble. Qu'en youlant executer les Mariages, on augmenteroit les	

M. D. C X V.

crain tes de ceux qui aymoient l'Estat. Plaintes que le  
Duc de Sauoye est opprimé ; des forces leuees en Es-  
pagne & en France ; & contre les proceder & prepa-  
ratifs pour executer les Mariages. Les craintes legiti-  
mes qu'il a des maux que les Mariages avec l'Espa-  
gne pourront apporter à la France. Remedes. Sa res-  
ponse sur ce qu'on dit qu'il faiet des leuees de gens  
de guerre, & ses plaintes qu'on en leue en France sans  
l'employer, & qu'on luy denie ce qui luy est deub pour  
Sedan.

Reponse d'un ancien Conseiller d'Estat, à la Lettre du  
Mareschal de Bouillon.

94

Reponse à la plainte, Que ceux qui gouvèrnen l'E-  
stat sont causes des abus & desordres. La source des  
maux de la France procede du mescontentement des  
Grands qui pensent n'estre pas assez favorisez. Peu  
d'affaires cōcernant le bien general de l'Estat, ont été  
deliberees, sans en auoir pris l'aduis des Grands qui  
estoient lors en Cour, mesmes de Monsieur le Prince  
de Condé. Le plus grand desir de leurs Majestez est  
de pourueoir à la reformation du Conseil, si elle se  
trouve necessaire. On excite plustost le peuple pour  
se rebeller que pour le soulager. Estat des finances  
apres la mort de Henry le Grand, & des grandes des-  
penses que l'on a esté contraint de faire pour main-  
tenir l'autorité du Roy. La France obligée à la Re-  
gence de la Royne. Deniers pris à la Bastille pour ga-  
rentir la France de la guerre ciuile au dernier mouve-  
ment excité par Monsieur le Prince de Condé. Leurs  
Majestez ayant esté obligees à faire de nouvelles des-  
penses pour cuiter pis, cela a empesché un bon mes-  
nage aux finances. La publication par impression des  
Remonstrances du Parlement a esté faicté par aucuns  
pour favoriser des desseins d'omageables à l'Estat. Les  
Roys ont plus d'interest de conlerner l'autorité de la  
Justice que nuls de leurs subjects. Respoſe aux plain-  
tes du Mareschal de Bouillon sur le changemēt de la  
resolution du Conseil touchant la reuocation de l'a-  
bolition du Droict Annuel. Du soing que leurs Maje-

à iiiij

nnances  
istoriens  
celle de  
ieurs du  
n infor-  
s Finan-  
estoient  
  
ui estoiet  
âces. 79  
les Re-  
80  
fez pour  
u Parle-  
lement.  
ient con-  
u Roy re-  
ut s'estoit  
irer.  
remberg.  
  
Saxe. La  
nt la desi-  
gne.  
ceux de  
Pont du  
89  
ands, for-  
duers pre-  
90  
t Janin. 90  
lemēt, & de  
resolutions  
de l'Assem-  
ble. Qu'en  
ienteroit les

TABLE.	
Steuz ont de la conseruation des Alliez de la Courtoane de France. Des Mariages d'Espagne. Le Mareschal de Bouillon enuoyé vers le Roy de la Grand' Bretagne luy faire entendre les raisons des Mariages. Son rap- port en plein Conseil de l'approbation dudit Roy, ad- joustant mesmes que luy Mareschal en estoit d'aduis. Qu'il seroit dommageable & honteux au Roy de dif- férer l'execution des Mariages. Sainct desir de leurs Majestez d'ayder à conseruer la Paix entre tous les Princes Chrestiens. Sedan compris sous le nom de France. Les Grands Roys ne souffrent qu'on leur es- corne leurs frontières. Les Princes practiquent , & le- uent secrètement des gens de guerre.	
Ce qui fut delibéré au Parlement le 22. & 23. Juin, tou- chant l' Arrest du Conseil du 24. May. 112	
Ce que la Royne dit à Messieurs les Gens du Roy, Leur response. Bruit que l'on auoit porté au Louvre les minuttes de l' Arrest & des Remonstrances de la Cour, trouué n'estre véritable. Arrest de la Cour du 23. Juin.	
Vn des faux-bourgs de Han brûlé du feu du Ciel. 116	
Monsieur le Prince de Condé se retire à Clermont en Beauvoisis. 116	
Ce que luy dit le sieur de Villeroy de la part de leurs Majestez sur son esloignement de la Cour. La respon- se dudit sieur Prince. Du jeu de prix de l'harquebuse tiré à Creil devant Monsieur le Prince de Condé.	
Plaintes des Malcontents contre le Gouvernement de l'Estat publiées dans vn libelle intitulé, La Noblesse Française au Chancellier. 121	
Response aux plaintes des Malcontents , contre le gouvernement de l'Estat. Les Deputez de la Noblesse n'ont point esté exclus de pouuoir parler à leurs Ma- jestez. La Regence de la Royne-Mere du Roy louée & approuuée. Pourquoy en France l'on a durant le bas- age des Roys tousiours deferé la conduite des affai- res à leurs Mères. Monsieur le Prince de Condé n'a	

M. D. C X V.

jamais fait semblant de vouloir auoit & n'a demandé aucune entree dans les Chambres des Estats. Pour quoy on mit des Archers dans le Cloistre des Augustins durant la tenuë des Estats. Le Roy, la Roynce, & les Princes n'assistent point aux deliberations qui se font dans les Chambres des Estats. Comparaison des artifices des Chefs de la Ligue durant les Estats de Blois en 1588, aux practiques des Malcontents des Mariages. Du Droict Annuel. De la continuation des Pensions. De la recherche des abus commis aux Finances. Desit des Malcontents de veoir des mescontentements en toutes les parties de l'Estat, afin de faire prendre pied à leur faction. Des entreprises de l'Espagnol sur la succession de Iuillers : Et contre le Duc de Sauoye. Le Roy d'Espagne desire se ressentir de l'entreprise que le Duc de Sauoye auoit faicte sur le Milanois. Ledit Duc de Sauoye entre dans le Montferrat. Du semblant qu'il fit de desirer que les François fussent depositaires des places qu'il auoit prises au Mont ferrat.

De la seconde fois que Monsieur de Villeroy fut vers Monsieur le Prince de Condé à Clermont. 140

Pourquoy M.le Prince de Condé partit de Clermont pour s'en aller à Coucy.

Assemblée des Princes à Coucy. 141

Le Roy y enuoye Monsieur de Villeroy, puis le sieur de Pont-Chartrain. Lettre du Roy à Monsieur le Prince de Condé estant en l'assemblée de Coucy, qui est coniuré pour la dernière fois d'accompagner, le Roy en son Voyage de Guyenne ou de dire s'il a intention d'apporter refus ou difficulté aux Mariages.

Reponse de M.le Prince de Condé à la Lettre du Roy.

144.

Raisons pour lesquelles Monsieur le Prince dit ne pouuoit obeyr aux commandements du Roy.

Ce qui s'est passé en la mort de Prouville, & en la retraite du Duc de Longueville à Corbie. 148

